



Relations internationales
Travaux dirigés
Université Panthéon-Assas
L3 Science politique, 2020-2021

Programme du semestre

Enseignants : Joanne KIRKHAM et Charles-Emmanuel DETRY
sous la direction du Pr. Julian FERNANDEZ

Séance 1. L'anarchie interétatique

Les relations internationales, entendues ici comme les relations entre États, sont généralement caractérisées par leur anarchie. Elles devraient être comprises à partir d'un fait premier, la division de l'humanité en une pluralité d'unités politiques, qui décident chacune pour son propre compte. Mais de ce point de départ commun, les analyses des auteurs varient considérablement. L'anarchie est-elle nécessairement synonyme de violence ou de désordre ? Est-il légitime de rapprocher, par analogie, l'anarchie entre États de l'anarchie entre individus ? Le statut juridique de l'État, fondé sur l'égalité souveraine, ne confirme-t-il pas l'anarchie ? Et cela est-il incompatible avec l'idée que le droit puisse réguler la société que les États formeraient entre eux ?

Séance 2. L'intérêt national

Les décideurs de politique étrangère prétendent invariablement agir au nom de l'intérêt national. Cette expression renvoie-t-elle à autre chose qu'à la rhétorique de l'homme d'État, soucieux de parer son action d'une aura de nécessité, qui la placerait au-dessus des critiques ? La raison commande-t-elle une certaine définition de l'intérêt national, qui devrait triompher des passions nationales irrationnelles ? Et y a-t-il un sens à opposer « intérêts » et « valeurs », comme on l'entend parfois ?

Séance 3. La distribution de la puissance, équilibre ou hégémonie

L'équilibre des puissances est une notion très souvent utilisée et très diversement comprise. S'agit-il d'un principe à l'œuvre dans les relations internationales avec la régularité d'une loi de la nature, qui condamnerait tout État devenu trop puissant à faire face tôt ou tard à la coalition des autres États menacés par sa prééminence ? Faut-il y voir plutôt un projet délibéré des grandes puissances, qui s'entendraient pour maintenir entre elles un équilibre

dont dépendrait l'ordre du monde ? La répartition de la puissance contemporaine est-elle déjà redevenue bipolaire ou les États-Unis conservent-ils leur prépondérance par rapport à la Chine ? Et si l'histoire des relations internationales était moins celle de la recomposition permanente de l'équilibre que celle de la transition d'une hégémonie à une autre ?

Séance 4. La prise de décision en politique étrangère

L'anarchie interétatique résulte de ce que chaque État forme un centre de décision indépendant. Mais, au sein de l'État, qui décide de la politique étrangère ? Comment l'élaboration de la politique étrangère est-elle affectée par les rapports entre les civils et les militaires et, dans une démocratie telle que la France, par les relations entre les pouvoirs constitués et par la logique propre à ce type de régime ? L'idée même d'une unité de décision n'est-elle pas une fiction, qui ne résisterait pas à la décomposition de l'État en bureaucraties rivales ou en intérêts particuliers en concurrence ?

Séance 5. La violence, moyen et défi pour la politique étrangère

La guerre a souvent été présentée comme l'horizon permanent des relations internationales, les périodes de conflit succédant aux périodes de paix. Mais dans le monde contemporain, le recours à la force n'est plus, en droit, un moyen ordinaire de la politique étrangère ; et dans les faits, par la dissuasion, les armes nucléaires n'excluent-elles pas désormais un usage raisonnable de la violence ? Lorsque les menaces ne viennent pas d'autres États mais de groupes armés qui lui font concurrence, sommes-nous en présence d'une nouveauté ? Et comment les démocraties peuvent-elles arbitrer entre leur tentation d'intervenir à l'étranger pour faire cesser des massacres et suppléer à des États défailants, et l'inadéquation à ces fins d'un instrument militaire au coût financier et humain de plus en plus intolérable ?

Séance 6. Des sources au fondement du droit international

La doctrine volontariste (souvent, on emploie aussi « positivisme » ou « consensualisme » comme des synonymes) présente le droit international comme issu tout entier de la volonté des États, dont la souveraineté impliquerait qu'ils ne puissent être liés que par les règles à l'égard desquelles ils ont entendu s'engager. Traités, coutumes et actes unilatéraux seraient ainsi les diverses techniques par lesquelles les États transforment leur volonté en droit. Quelles sont les implications de cette théorie pour la distinction entre les sources du droit international ? Fondamentalement, la volonté des États peut-elle être le socle du caractère obligatoire du droit ? Dans la négative, les États seraient-ils plutôt obligés par leur appartenance commune à une société internationale, ou par un devoir moral que reconnaîtrait la raison ?

Séance 7. Galop d'essai

Séance 8. Le rôle du droit dans les relations internationales

Les États déploient une activité importante vis-à-vis du droit international, systématiquement invoqué pour justifier leurs positions. Mais que nous dit-elle de la régulation par le droit des relations internationales ? Cette activité n'est-elle qu'un épiphénomène, sans incidence réelle sur les rapports entre États ? Révèle-t-elle au contraire la capacité du droit international à influencer sur les comportements, par calcul des États qui y trouveraient un instrument, sous l'effet d'une contrainte que le droit ferait peser sur eux, ou parce que les États témoigneraient de la sorte de leur croyance en une idée qui informe leur vision du monde et les limites de leur action ?

Séance 9. La pluralité des régimes et des valeurs

Si certaines approches considèrent les États comme des acteurs formellement interchangeables, d'autres courants insistent sur la diversité des régimes politiques, des idéologies et des valeurs. Les idées qui structurent les États de l'intérieur sont-elles dissociables de celles qui structurent leurs relations ? Que se passe-t-il lorsque certains États agissent au nom d'une vision du monde incompatible, voire antagonique avec celle de leurs pairs ? Quel est le degré d'hétérogénéité des relations internationales contemporaines, entre les tendances à l'uniformisation de la globalisation et l'opposition de plus en plus marquée entre les démocraties et les dictatures ?

Séance 10. La coopération

Les États pratiquent une variété de modes d'association pour coopérer et réaliser ensemble des objectifs communs, notamment pour augmenter leur sécurité. Quel tableau général peut-on en dresser dans les relations internationales contemporaines ? Qu'est-ce qui différencie les alliances d'autres types de coopération, ou d'une simple communauté de vues ou d'intérêts ? Comment sont-elles formalisées juridiquement, et font-elles vraiment la force ? Et que penser d'une organisation internationale telle que l'Union européenne, qui non contente de consacrer l'alliance de ses membres, se propose de réaliser leur « union sans cesse plus étroite » ?